

COMMUNIQUE DE PRESSE

Monsieur Kadji Joseph Didier répond.

Monsieur Joseph Didier KADJI prend acte de la décision de ses frères et sœurs de l'écarter du règlement de la succession de son père Monsieur Kadji Joseph Defosso.

Depuis le décès de ce dernier, Monsieur Joseph Didier Kadji, regrette n'avoir eu aucun contact avec sa famille, et n'a appris l'existence de procédures entre eux, que par la voix du journal ECO MATIN du 08 mai 2020, après trois ans de silence, citant tous les enfants du défunt sauf lui

C'est au travers de cet article qu'il a découvert alors, la tenue d'une assemblée générale de la société SCI CHIMEDE, à laquelle il n'a pas été convoqué.

Monsieur Joseph Didier Kadji se pose légitimement question sur l'existence de testament le privant de tous droits dans la succession de son père dont, notamment, la SCI CHIMEDE devrait faire partie.

Monsieur Joseph Didier Kadji précise en outre ne jamais avoir reçu quelconque donation de son vivant, si ce n'est la mise à disposition d'un petit local à Paris.

Monsieur Joseph Didier Kadji se désolidarise des discordes et procédures animant les deux clans formés au sein même de sa famille.

Il se réserve le droit de diffuser d'autres informations dans une émission audiovisuelle.